

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1^{er} juin 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

[Français]

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR 1971 QUANT AU RÉGIME DES NOMINATIONS

[Traduction]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le rapport annuel de la Commission de la Fonction publique pour 1971, déposé hier à la Chambre comme le veut la coutume, a fait l'objet dans la presse de ce matin d'interprétations inquiétantes, fondées peut-être sur un malentendu. La question en cause, soit les exigences sur lesquelles sont fondées les nominations dans la Fonction publique, est de toute première importance pour le public et la Chambre. Compte tenu de toutes les circonstances, le gouvernement estime qu'il faudrait renvoyer le rapport à un comité de la Chambre où l'on pourrait l'examiner avec le président de la Commission et obtenir des précisions.

• (1410)

On ne se rend généralement pas compte, je pense, qu'aux termes de la loi, la Commission de la Fonction publique est un organisme indépendant comptable au Parlement et non au gouvernement. La Commission est indépendante en vertu des dispositions de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique comme le sont d'autres fonctionnaires directement comptables au Parlement.

Depuis la parution des nouvelles, dans les journaux ce matin, j'ai examiné les aînées pertinents du rapport annuel et je dois dire qu'il me semble qu'on l'a mal interprété. Selon les comptes rendus des journaux, on « abandonnerait » le régime du mérite ou celui-ci serait « sur le point de disparaître ». Je n'ai trouvé aucune déclaration en ce sens dans le rapport. Celui-ci affirme qu'il existe un problème pour ce qui est de « l'égalité des chances » pour certains groupes à une pleine représentation dans la Fonction publique. Il donne à entendre que la solution du problème « n'est probablement pas étrangère à une conception dynamique du mérite. » D'après ce que je crois

comprendre, le rapport ne propose pas l'abandon du mérite, mais il recommande plutôt que des moyens soient trouvés, afin de permettre à tous les gens de tous les groupes d'être envisagés sur un même pied en vue d'être désignés à un poste accordé en fonction du mérite. De toute façon, il est évident qu'il existe une certaine confusion et des malentendus et il importe de les dissiper.

Puis-je ajouter, monsieur l'Orateur, que quelle que soit l'interprétation du rapport, la position du gouvernement est indiscutable. Il s'en tient carrément au principe du mérite pour les nominations dans la Fonction publique et c'est un principe qu'il continue à préconiser.

Si les leaders à la Chambre peuvent s'entendre pour renvoyer le rapport à un comité de la Chambre qui l'examinera sans délai, le gouvernement est disposé à prendre les dispositions voulues pour l'y déférer.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre a dû préparer sa déclaration à la hâte, puisqu'il n'a pas eu comme à l'accoutumée la courtoisie d'en fournir des exemplaires aux chefs des partis de l'opposition. Cependant, je dois dire que j'accueille favorablement sa déclaration qui porte sur une question importante. Elle est importante d'une part, en ce qu'elle apporte des précisions sur le rapport de la Commission de la Fonction publique et, d'autre part, en ce qu'elle rassure les Canadiens sur la pensée des commissaires de la Fonction publique. Je me réjouis que, dans sa déclaration de cet après-midi, le premier ministre ait indiqué qu'il était catégoriquement pour le principe de la nomination et de l'avancement au sein de la Fonction publique en fonction du mérite. Si, comme je le crois, le rapport de la Commission de la Fonction publique a semé la confusion, dans les esprits, c'est que la teneur de la première partie était tout à fait de nature à l'y faire naître. Par exemple—je serai bref—il y a cet énoncé:

Comme la notion de mérite eut pour origine la volonté d'éliminer le patronage, on a eu tendance à lui attribuer un caractère sacré.

En prenant cette déclaration au pied de la lettre, certaines personnes auront tendance à croire que le principe a été abandonné dans une certaine mesure. Plus loin dans le rapport, on dit:

Mais la Commission s'est penchée plus attentivement sur cette notion de mérite au cours des dernières années.

On y parle ensuite de l'amélioration sensible de la Fonction publique qu'a donné le système du mérite. La dernière déclaration que j'ai citée semble avoir donné l'impression à bien des gens que la notion du mérite était en train d'évoluer considérablement. Plus loin dans le rapport, on dit:

On sent de plus en plus que le système du mérite a jusqu'ici été appliqué dans un sens trop étroit et que ces groupes n'ont pas bénéficié de chances égales.